



BP SPÉCIALITÉ COIFFURE (PÉRIGUEUX – 24)

A

Métiers visés, débouchés :

Le titulaire du BP Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conçoit et réalise des coiffures personnalisées.

Il assure l'animation et la gestion du personnel, la vente et le développement des produits et des services et participe à la gestion administrative et financière de l'entreprise.

Conditions d'admission, modalités et délais d'accès, prérequis :

Modalités :

Entretien individuel – Certificat de faisabilité d'entrée en formation

Prérequis : Être titulaire du CAP coiffure, mention complémentaire : styliste-visagiste ou coloriste-permanentiste ou coiffure / coupe / couleure

Qualités requises : Être dynamique, avoir le sens des responsabilités, savoir prendre des décisions, aimer le travail en équipe, avoir des qualités de communication

Délai d'accès : Inscription au minimum 15 jours avant le démarrage de la formation

Organisation de la formation :

Formation en alternance obligatoire sur 2 ans avec 12 semaines par an en centre de formation (420 heures annuelles), le reste du temps en entreprise.

Contenu pédagogique (dont méthodes mobilisées et modalités d'évaluation) :

Les formateurs veillent à varier les méthodes pédagogiques :

- Méthode affirmative
- Méthode démonstrative
- Méthode interrogative
- Méthode applicative
- Méthode heuristique

Processus d'évaluation :

Quizz, Evaluation pratique, Examen Blanc, DST, Examen, Bilan semestriel, Révisions.

Tarifs

Coût de la formation entièrement prise en charge par l'OPCO.

Tous les apprentis après signature de leur contrat bénéficient de la prise en charge des frais pédagogiques et des frais du 1er équipement pédagogique. L'équipement est fourni par le centre de formation.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap (référént handicap : A. AGRAFEUIL)

Insertion professionnelle

Le titulaire de la spécialité coiffure du brevet professionnel exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distributions de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux, etc.

Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, « manager », chef de bac, coiffeur animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Poursuite de formation, passerelles, équivalences :

La poursuite d'étude peut se faire par la préparation d'un BM Coiffeur ou d'un BTS commerce

Nos spécificités :

- Participation à des actions pédagogiques spécifiques
- Possibilité d'internat
- Bilan de la situation personnelle de chaque candidat avec un accompagnement en fin de formation à la recherche d'emploi ou à la poursuite d'études

Statut de la formation (apprentissage, contrat de professionnalisation, stagiaire de la formation professionnelle) :

Statut salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, rémunéré en fonction de son âge et de son année de formation.

Examen :

EXAMENS EN PONCTUEL.

E1 : Création, couleur, coupe, coiffage

E2 : Modification durable de la forme

E3 : Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat : coiffure événementielle ou coupe homme et entretien du système pilo-facial

E4 : Gestion de l'entreprise

E5 : Sciences – technologies et arts appliqués

E6 : Expression française et ouverture sur le monde

UF.1 : Langue vivante

Taux de réussite à l'examen :

Ouverture en 2021. Les 1ers résultats seront en 2023.

CONTACTS

IFCA Saint Joseph
23 avenue Georges Pompidou
24000 Périgueux

Christelle DAUDE / Sarah VILAS
05 53 06 84 15
secretaire.ifca@stjo-24.fr <https://stjo-24.fr/>